

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 14
Présents 10
Votants 11

L'an deux mille dix-huit, et le 9 juillet à 20 heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier BOUISSOU, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : le 4/07/2018,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, Mme Cécile EVANO, M. Stéphane AUGU, Mme Danielle ROUSSEAU, M. Laurent BOSSÉ, M. Philippe VERNIER, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, Mme Séverine HEFTI-BOYER, Mme Cécile DESCHAMPS.

Absents excusés : M. Daniel MARTIN (procuration à M. Philippe VERNIER), M. Pascal PLANCHANT, M. Jérôme ROBUCHON.

Absente: Mme Isabelle JAVAUX

Un scrutin a eu lieu, Mme Cécile DESCHAMPS a été élue secrétaire à l'unanimité.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 18 juin 2018, Monsieur le Maire propose d'étudier les sujets figurants à l'ordre du jour de la convocation :

2018-6-1/ TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT POUR L'ÉTAGE DE L'A.L.S.H.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 2018-5-6 du 18 juin dernier concernant l'aménagement prévu pour l'étage du bâtiment de l'A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) afin d'y réaliser deux classes et propose des modifications pour les travaux d'électricité et de plomberie. En effet, après une étude des travaux avec le service technique, il s'avère que les travaux d'électricité peuvent être réalisés en régie moyennant une acquisition de matériel d'environ 3 000 euros. Seuls les raccordements au tableau électrique doivent être réalisés par un électricien agréé.

M. le Maire présente un nouveau devis de l'entreprise FASILLEAU pour la plomberie et les raccordements au tableau électrique d'un montant de 7 128 euros T.T.C.

M. le Maire présente également un devis de l'entreprise Ouest isol&ventil pour la fourniture de grilles de ventilation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de confier les travaux d'électricité au service technique communal en régie moyennant l'acquisition du matériel nécessaire pour un montant d'environ 3 000 euros,
- de retenir le devis de l'entreprise FASILLEAU d'un montant de 7 128 euros T.T.C. pour les raccordements au tableau électrique et la plomberie,
- de retenir le devis de l'entreprise Ouest isol&ventil pour la fourniture de grilles de ventilation d'un montant de 284,16 euros H.T.
- de charger M. le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Arrivées de Mme Nadine DESCHAMPS et Mme Séverine HEFTI-BOYER à 20h12

2018-6-2/ TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA COUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à l'issue des travaux de construction du bâtiment de l'A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), il était prévu de réaliser des travaux de réfection de la cour de l'école primaire. Monsieur le Maire présente le devis de la SARL SBTP d'un montant de 19 200 euros TTC prévoyant également le reprofilage nécessaire pour la sécurité des élèves au niveau de l'entrée Place Robert Martin. Ces travaux pourraient être réalisés en août 2018.

M. le Maire présente également le devis de l'entreprise AZ Équipement pour la réalisation au sol de jeux thermocollés (petits chevaux, jeu de fléchettes et marelle triple) répondant aux demandes des institutrices, des élèves et des parents d'élèves pour un montant de 3 240 euros T.T.C.

Compte tenu du reprofilage de la cour et de la dimension des jeux (environ 4 mètres), l'assemblée s'interroge sur la possibilité d'installer ces trois jeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le devis de la SARL SBTP d'un montant de 19 200 euros TTC pour les travaux de réfection de la cour de l'école primaire,
- de retenir le devis de l'entreprise AZ Équipement pour la réalisation au sol de jeux pour un montant de 1 986 euros T.T.C., en retirant le jeu de fléchettes, estimant que la cour ne permet pas le positionnement de plus de deux jeux de cette dimension,
- de prévoir l'acquisition de dés en mousse et palets permettant aux élèves de profiter pleinement de ces jeux pendant les récréations,
- de charger M. le Maire de signer tous les documents afférents à ces travaux.

2018-6-3/ ACQUISITION DE FOURNITURES DE VOIRIE

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Stéphane AUGU qui présente deux devis de l'entreprise TPPL, titulaire du marché à bons de commande de voirie auprès de la Communauté de Communes et des communes membres :

- acquisition de 25 tonnes de grave dioritique pour un montant de 780 euros T.T.C. qui permet de réaliser des travaux de rebouchage au niveau de la voirie communale,
- commande de 6,5 tonnes de PATA (Points à temps automatique) pour un montant de 5 826 euros T.T.C. qui permet de reprendre en partie les enduits routiers ou cela s'avère nécessaire afin d'assurer l'étanchéité de la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les devis présentés de l'entreprise TPPL d'un montant total de 6 606 euros T.T.C. et charge M. le Maire de les signer.

2018-6-4/ FONDS DE CONCOURS 2018 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE VALLÉE DE L'INDRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité d'obtenir un fonds de concours d'un montant de 4 136 euros de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre pour l'année 2018 sous réserve de présenter des factures d'investissement d'un montant minimum de 8 272 euros H.T.

M. le Maire propose de leur présenter les travaux de réfection de la cour de l'école primaire présenté précédemment d'un montant de 16 000 euros H.T., soit 19 200 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de présenter à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre un dossier de demande de fonds de concours d'un montant de 4 136 euros pour les travaux de réfection de la cour de l'école maternelle et charge M. le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

2018-6-5/ ÉTUDE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- 177 euros à l'Association des Parents d'Élèves correspondants à la recette d'occupation du domaine public encaissée lors du vide grenier d'octobre 2017,
- 20 euros au réveil de Sacheville correspondants à la recette d'occupation du domaine public encaissée lors du vide grenier spécial pêche d'avril 2018,
- 384 euros à l'Association Saché Anim' correspondants à la recette d'occupation du domaine public encaissée lors du vide grenier de mai 2018,
- 11 000 euros à l'association de la cantine scolaire en solde de la subvention annuelle.

2018-6-6/ RÉALISATION D'UN CIRCUIT DE VÉLO CROSS

Monsieur le Maire laisse la parole aux élus encadrants le Conseil Municipal des Jeunes au sujet du projet de création d'un circuit de vélo cross. Ils informent que ce projet a mobilisé près d'une cinquantaine de personnes sur le site participatif Ulule et a permis de récolter 1 100 euros. Moyennant une commission de 88,04 euros, la commune va pouvoir encaisser la somme de 1 011,96 euros pour ce projet.

M. le Maire précise qu'il a obtenu une subvention de 600 euros du Conseil Départemental au titre du Fonds d'Animation Locale (F.A.L) pour ce projet. Ils présentent le devis de l'entreprise C2Bmx pour la réalisation du circuit, spécialisé dans ce type de travaux, d'un montant total de 25 020 euros T.T.C. mais précisent que ce devis ne détaille pas les quantités de matériaux à utiliser, ce qui rend compliqué un quelconque comparatif. Il est précisé que cette entreprise peut ne réaliser que la conception des plans.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- d'accepter l'encaissement des 1 011,96 euros du site Ulule et les 600 euros du F.A.L. pour ce projet,
 - de retenir le devis de l'entreprise C2Bmx d'un montant total de 25 020 euros T.T.C. pour la réalisation du circuit, sous réserve d'obtenir le détail des quantités de matériaux à utiliser afin de faire réaliser des devis comparatifs, et de se renseigner sur les références de cette entreprise,
 - de charger M. le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

2018-6-7/ UTILISATION DU CIRCUIT DE LA CHÂTAIGNERAIE POUR LES ESSAIS PRIVÉS

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le nouveau tarif d'utilisation du circuit de la Châtaigneraie pour les essais automobiles privés à 100 euros

par jour et par véhicule, fixé initialement à 50 euros par la délibération 2017-5-11 du 29 mai 2017. Il est précisé que le nombre de roulage autorisé et les horaires d'utilisation restent inchangés.

2018-6-8/ REMBOURSEMENT DE LA BANDEROLE DU RALLYE VÉLO DE LA BIBLIOTHÈQUE

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 10 voix pour et 1 abstention de rembourser à la Présidente de l'association « Le Livre dans la Vallée » la somme de 72,34 euros correspondant à l'acquisition d'une banderole pour le rallye vélo organisé par l'association chaque année.

2018-6-9/ MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE D'INDRE ET LOIRE (S.I.E.I.L.)

Monsieur le Maire informe aux membres du Conseil Municipal que le Comité du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (S.I.E.I.L.) a accepté, le 27 mars dernier, l'adhésion de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre pour la compétence Éclairage Public. En application de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, en tant que commune adhérente au S.I.E.I.L., le conseil municipal se doit de délibérer sur l'intégration de ce nouvel adhérent dans un délai de 3 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'adhésion de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre pour la compétence Éclairage Public du S.I.E.I.L.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 21h15 et précise que la prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 17 septembre à 20h00.

Noms	Signature
M. BOUISSOU Olivier	
Mme DESCHAMPS Nadine	
M. MARTIN Daniel	Absent excusé
Mme EVANO Cécile	
M. AUGU Stéphane	
Mme ROUSSEAU Danièle	
Mme JAVAUX Isabelle	Absente

Commune de SACHÉ – Conseil Municipal du 9 juillet 2018

M. PLANCHANT Pascal	Absent excusé
M. BOSSÉ Laurent	
M. VERNIER Philippe	
M. ROBUCHON Jérôme	Absent excusé
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
Mme HEFTI-BOYER Séverine	
Mme DESCHAMPS Cécile	